



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 7 juin 2019

Convocation des conseillers :
le 7 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 juin 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Luc Majerus, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.1. Foyer AbriSud et Maisons Michels ; convention pour l'exercice 2019; décision

Vu qu'il s'agit d'une convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg ci-après dénommé « Etat » et l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette ci-après dénommé « l'Organisme gestionnaire »;

Considérant que la convention entre en vigueur le 1er janvier 2019 et est conclue pour une durée d'une année, sous réserve du vote de la loi budgétaire par la Chambre des Députés; qu'elle est reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation dans les formes prévues par les Conditions générales; que au cas où elle entre en vigueur en cours d'année, elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation dans les formes prévues par les Conditions générales;

Considérant que les obligations financières de l'Organisme gestionnaire sont définies au Chapitre 2 de l'annexe CG;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête